

Stage de judo

ASM Judo

Du 26 au 30 aout 2024
Sous la direction de
Sébastien Radovici

Stage Pré-Rentrée
Du 26 au 30 Août 2024
Au Temple-sur-Lot (47110)



Présentation - Stage du 26 au 30 Août 2024

Le stage se déroulera au :

Centre Sportif International « La Base »

47110 Le Temple-sur-Lot

www.la-base.com

Il est réservé aux judokas de Minimes à Séniors

C'est un stage qui a pour but de renforcer la cohésion de groupe au sein des clubs de Judo.

De plus d'autres clubs se joindront à nous pour permettre à tous nos élèves de se confronter à d'autres adverses.

Les activités prévues sont :

- Judo 2 fois par jour
- Préparation physique générale
- 1 activité sportive par jour encadrée par des éducateurs sportifs, titulaires d'une certification professionnelle du centre
- Piscine

Surface de tatami de 600 m2.

Le coût du stage est de 280 € pension complète avec judo et activités incluses (piscine couverte/ découverte, kayak, course d'orientation, olympiades, ...)

Le transport n'est pas compris.

Pour l'A.S.Meudon Judo club invité par le club organisateur St MEDARS qui vient en train, la base propose d'aller nous chercher à la gare d'Agen, (40 min de la Base), aller-retour avec un bus de 54 places :

Coût du transport en T.G.V PARIS /AGEN (47) 4 heures de train au départ de la Gare de Montparnasse, le lundi matin 7 heures et retour le vendredi soir :

Tarif groupe du trajet en TGV aller-retour + transfert en bus jusqu'à la base 230 euros (Attention : billets payables d'avance et non échangeable ni remboursable)

Disponibilité : 122 couchages dont 18 places réservées pour notre club.

D'autres club parisiens sont aussi invités

Équipements nécessaires :

- Judogi (2 de préférence)
- Tenues adaptées à la pratique de sports collectifs (basket, plusieurs joggings...)
- Vêtement de pluie
- Nécessaire de toilettes et serviette de bain
- Pharmacie personnelle (aucune médication ne sera délivrée)
- carte identité ou copie
- Passeport Judo
- Ceinture couleur + rouge

Correspondant sur place et club organisateur:

Stéphanie ALVAREZ-MARTIN Présidente de l'ASSM Judo

0663741951 assmjudo33@gmail.com

Règlement intérieur –Stage du 26 au 30 Août 2024 –

Chaque stagiaire se doit d'accepter, de respecter le règlement intérieur du stage, ainsi que d'observer les règles élémentaires de comportement et d'hygiène.

- Article 1 : Les décisions des responsables du stage en matière d'organisation de la journée et d'entraînement doivent être appliquées
- Article 2 : Les stagiaires se doivent le respect mutuel ainsi qu'envers le personnel encadrant.
- Article 3 : La consommation de tabac, d'alcool ou de stupéfiants, ... est strictement interdite.
- Article 4 : Toute dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition expose son ou ses auteurs, à une exclusion.
- Article 5 : Tout propos déplacé, tenue incorrecte, geste agressif, ou fait troublant la qualité et la sécurité du stage est prohibé.
- Article 6 : Il est interdit aux mineurs de sortir de l'enceinte du stage.
- Article 7 : Tout mineur sous traitement médical doit être en possession de son ordonnance.
- Article 8 : Les comportements à caractère discriminatoires, sont strictement proscrits.

En cas de non-respect de ce règlement : Les responsables prendront toutes les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'au renvoi du stagiaire à la charge des parents. Le montant du stage ne sera pas remboursé. Le responsable légal sera tenu de rembourser toutes les dégradations occasionnées par le stagiaire.

AUTORISATION

Je soussigné.....,

Demeurant

Agissant en qualité de responsable légal du stagiaire.....

Certifie avoir lu les conditions et accepte le présent règlement (stage de pré-rentrée 2024)

Le à

Signature du responsable légal

Signature Stagiaire

Pièces à Fournir

Le dossier complet doit être rempli et signé par toutes les parties et remis à l'entraîneur avant le 15 Juin 2024 avec les pièces suivantes :

- Bulletin d'inscription dûment rempli
- L'attestation de natation des 50 mètres
- La fiche sanitaire de liaison
- Règlement par CB, chèque ou virement en
 - 1 fois **510 € euros** (pour faciliter la trésorerie du club)
 - 2 fois **230 € pour le transport** encaissable fin juin ou début juillet et **280 € pour le règlement du stage** encaissé fin aout 2024

Choisissez de préférence le règlement par CB via HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/asm-judo-meudon/evenements/reglement-asm-judo-2024-2025>

Le montant du transport n'est pas remboursable en cas de désistement.

Les voyages aller et retour ne peuvent être dissociés en raison des règles de tarification SNCF.

Indiquer le nom du stagiaire lors de votre règlement.

Toutefois si vous rencontrez des difficultés financières nous pouvons trouver des alternatives.

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

N° licence :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Mail d'un parent :

Téléphone d'un parent :

Tél du stagiaire :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné.....,

autorise mon enfant, à participer
aux différentes activités programmées par les responsables du stage de Temple sur Lot, du
Stage du 26 au 30 Août 2024

J'autorise ces derniers à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires en cas
d'urgence médicale.

À

le

Signature,
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »